

B) CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Une Enquête Publique conjointe concernant le Projet de défrichement et le Projet de permis de construire relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BISTEN en Lorraine s'est déroulée du 05 juillet au 10 août 2023 en application de l'arrêté préfectoral 2019 - DCAT- BEPE -2020 -131 du 12 juin 2023.

Il s'agit d'installer 16605 capteurs solaires, 2 postes de transformation et un local technique de 28 m² sur une surface de 10 ha, ancien terrain militaire en cours d'enfrichement ; ces capteurs seront regroupés sur des trackers fixés au sol par des plots en béton et non sur dalles. Cela permet de ne pas imperméabiliser le sol et rend le démontage de l'installation plus facile, en fin de vie.

Ce projet est porté par la société BOREAS dont le siège est situé à Boulay Moselle, en liaison avec la Mairie de Bisten.

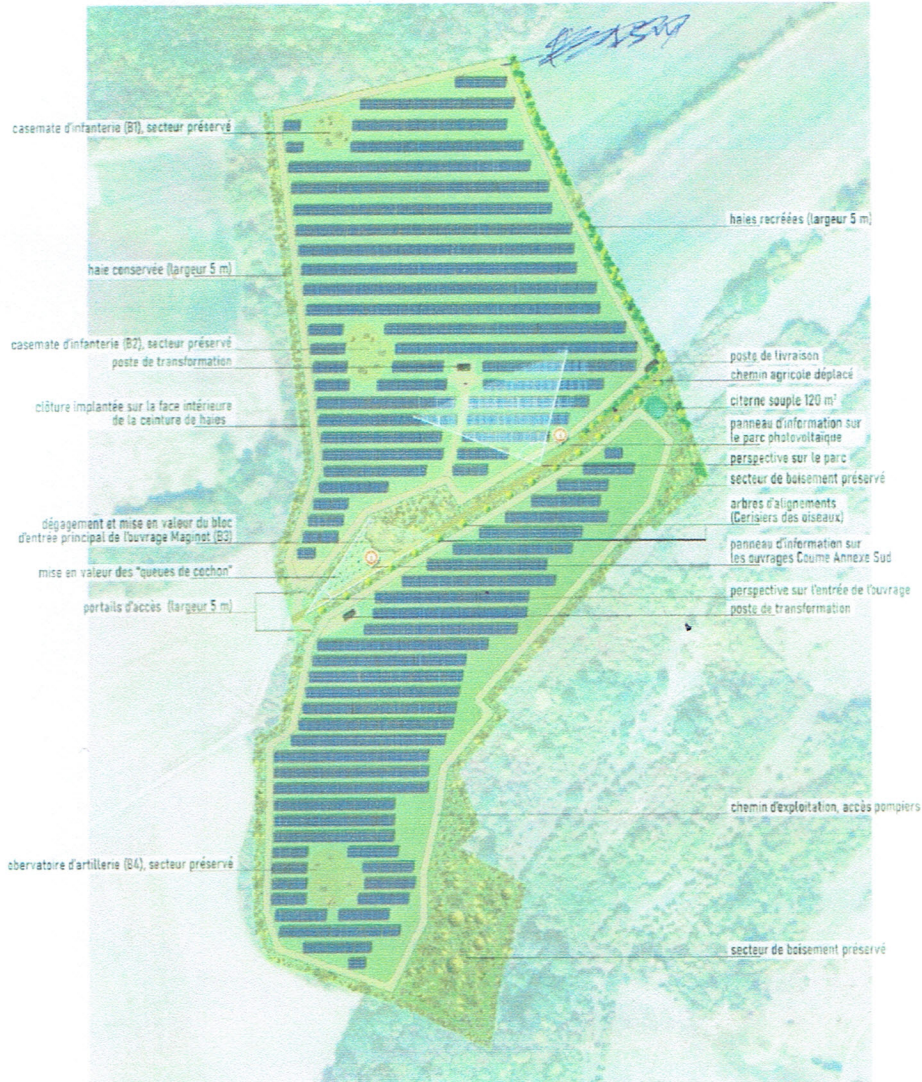
La puissance de l'installation sera de 9,5 MWc et la production électrique de 9,8 GWc annuelle soit l'équivalent de la consommation de 1485 foyers.

Le projet n'impacte pas de Zone Natura 2000, de ZNIEFF ni de zone humide mais il existe sur ce territoire bon nombre d'insectes, d'oiseaux, de chiroptères et de plantes de nos régions et des mesures ERC ont été prises pour compenser les effets de ce projet « industriel » sur cette biodiversité.



BOREAS
energy unlimited

PLAN D'AMENAGEMENT PAYSAGER DEPOSE LORS DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT EN AOUT 2022



SOURCE : BD ORTHO 2018, IGN

Dossier enquête publique

Bisten-En-Lorraine

↑ ♀ ☒ ○
www.boreas.fr

Mon avis sur le projet :

Sur le déroulement de l'Enquête :

La Procédure a été respectée et le public informé par voie d'affichage, de presse et via le site www.moselle.gou.fr. Il a pu consigner ses observations et faire des contre-propositions pendant toute la durée de l'Enquête sur le registre électronique mis à sa disposition sur le site dédié.

J'ai également tenu 4 permanences en Mairie : les 12 et 18 juillet et les 4 et 10 août 2023.

Deux personnes se sont présentées lors de la dernière permanence Mme Morgane Beiner et Mr Thomas Kaltenbach et 9 personnes se sont exprimées via le registre électronique ; une personne a donné son avis par mail.

Ces déposants sont plutôt défavorables au projet et insistent sur son caractère non écologique car destructeur ou perturbateur de biodiversité.

Par contre, ce projet est bien perçu par les habitants de la commune qui y voient un moyen d'être relativement autonome en énergie et également une source de revenus qui permettra à la commune de faire des travaux d'entretiens de gros équipements comme les réseaux d'eaux potables ainsi que de réaliser des investissements.

Sur la forme :

Le dossier présenté à Enquête est complet. Il comporte l'Etude d'Impact (EI) et les compléments demandés à cette étude par la DDT, la DREAL et la MRAe - ainsi que leurs avis - ce qui permet de se faire une idée précise de l'incidence du projet sur l'environnement, faune et flore.

Sur le fond :

Les compléments apportés à cette EI, avec les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues (ERC) devraient permettre de réduire l'impact du projet sur la biodiversité.

Les Administrations ont donné leurs avis, à savoir :

* avis favorable de la part des services de la DDT (Service aménagement, biodiversité, eau le 1er juin et CDPENAF) et de la DREAL (14/04/2023) avec comme recommandation de compenser intégralement la zone défrichée sous forme de boisement ou reboisement.

* avis favorable de la CDNPM.

Concernant l'impact du projet sur le milieu humain et la santé :

* la centrale est éloignée de plusieurs kilomètres des villages environnants et n'est donc pas visible des habitants de Bisten et peu visible de ceux des villages voisins.

* cette installation n'est pas bruyante ni polluante ; il n'y a pas de risques relatifs aux rayonnements électromagnétiques et pas d'interaction négative avec le parc éolien voisin.

* pendant la phase de montage des panneaux, et vu l'éloignement par rapports aux habitations le bruit des machines ne devrait pas les gêner.

* par rapport au mix énergétique français, l'économie des gaz à effet de serre sera de l'ordre de 290t par an et en tenant compte de la perte de stockage de carbone qui est de 240t environ sur 30 ans, le gain total sera de 8760 tonnes équivalent CO2 toujours sur 30 ans, ce qui va dans le sens de la réduction de l'effet de serre.

----> donc, cette installation « industrielle », n'a pas d'impact négatif sur la santé des habitants.

Concernant l'impact sur le milieu naturel :

Les mesures retenues pour Réduire, Eviter, Compenser les effets du projet sur la biodiversité sont notamment :

- le maintien d'une haie côté Ouest et la plantation d'une haie côté Est ; il y aura en tout 1500 m de haies de 3 à 5 m de large.
- la plantation de 16 arbres adaptés aux terrains secs sur une longueur de 250 m le long du chemin traversant le site et le maintien de 3 arbres morts pour les chiroptères et autres oiseaux et insectes.
- le maintien d'une zone tampon « non débroussaillée » au Nord entre le bois de Coume et le champ de panneaux solaires ainsi qu'une zone également non débroussaillée de 0,58 ha au Sud , ceci contribuant au maintien de la trame verte que constituent les zones boisées et enherbées
- l'élaboration d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale) établie en liaison avec la commune qui prévoit entre autres de suivre l'évolution des plantations sur les 3 premières années
- les travaux hors période de nidification des oiseaux

---> Ces mesures permettront le maintien des espèces avicoles et végétales sur le site, espèces qui disposent par ailleurs d'un vaste territoire de forêts, taillis et prairies autour de Bisten pour se nourrir et se développer.

Par ailleurs et selon BOREAS, le pâturage des espaces semi-ouverts -entre les rangées de panneaux- est favorable au développement des espèces d'oiseaux comme le bruant jaune et la pie-grièche écorcheur aujourd'hui menacées.

Concernant l'impact sur l'économie du territoire

Cette installation apportera des revenus pérennes : plusieurs dizaines de milliers d'euros/an, ce qui permettra à cette commune rurale de 240 habitants - donc avec de faibles revenus - de réaliser des travaux de gros entretien - comme énoncé précédemment - et quelques investissements au profit des habitants de Bisten et/ou de la biodiversité en reboisant 1 ou 2 ha de terrain par exemple .

Elle permettra à un agriculteur de faire paître un troupeau d'ovins pendant une partie de l'année et à un apiculteur d'y installer 20 à 25 ruches (intéressant également pour la pollinisation des espèces végétales de la zone).

Sa construction fournira des emplois aux entreprises locales pendant la durée du montage et contribuera à la pérennisation d'emplois de maintenance -existants par ailleurs sur le territoire-, au long de la phase d'exploitation qui sera de l'ordre de 30 années.

---→ donc : impact positif du projet sur l'économie du territoire.

Considérant :

* que le Dossier d'Enquête est conforme à la réglementation en vigueur (Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme et Code Rural et de la Pêche) : composition, affichage, déroulement de l'Enquête)

* que le projet de centrale photovoltaïque s'inscrit dans les objectifs de l'Etat et de la région Grand Est qui est de produire de l'énergie non polluante et d'utiliser des terrains dégradés ou non agricoles

* que les matériaux utilisés pour la fabrication des panneaux sont prévus pour être recyclés

* que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'impact permettent de maintenir de la faune (avifaune notamment) et de la flore sur ce site ; les mesures écologiques effectuées seront transmises à échéance régulière à la DDT et à la DREAL

* que cette zone ne représente qu'une faible superficie au sein d'un vaste territoire de bois, taillis et pâturage favorable au développement de la biodiversité

* que les travaux de montage sur site feront travailler des entreprises locales et ne devraient pas gêner les déplacements de la population des villages avoisinants

* que l'impact visuel de cette installation sera quasi nul pour les villages voisins comme pour Bisten

* que l'impact économique sera positif pour le territoire comme énoncé ci-dessus

* qu'il y a accord du Conseil Municipal et pas d'opposition de la part des habitants ; il n'y pas de forte opposition non plus de la part des organisations de défense de l'environnement

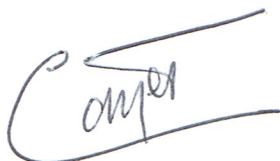
Ce projet tel que prévu constitue un bon compromis entre la préservation de la biodiversité et la production d'électricité renouvelable ; l'objectif étant de produire 32% de l'énergie consommée en France sous forme renouvelable en 2030.

J'émet un avis favorable au Projet de construction de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bisten en Lorraine.

Avec le souhait que les panneaux photovoltaïques soient assemblés en France ou en Union Européenne (la fabrication se fait en Asie pour toutes les cellules solaires) et que le suivi des plantations soit bien assuré au cours des 2 premières années pour éviter qu'elles ne meurent par manque d'eau en période de sécheresse.

Fait à METZ le 05 septembre 2023

Le commissaire enquêteur
A.CAYET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cayet', enclosed within a stylized, hand-drawn signature line.